

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION

**Du Mercredi 3 avril 2019**  
**A 18 heures – salle du conseil municipal**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
28/03/2019	28/03/2019	13	10	12
L'an deux mil dix-neuf, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		Etaient présents : Mme Danielle BERTHEAS, Mme Nathalie BOUTTIN, M. Jean BRIERE, Mme Geneviève BRIFFAULT, M. Gilles CANET, M. Jean-Louis CLEMENT, M. Yann GASNIER, M. Jean-Yves MONTAJAULT arrivé à 18h38, M. Emmanuel THIMONT arrivé à 18 h 10, Mme Mélanie TROUILLET a donné pouvoir : - Mme BRETAGNE a donné pouvoir à Mme BERTHEAS - Mme CHERON a donné pouvoir à Mme BOUTTIN Absente-excusee : Mme FABRE Nadine Secrétaire de Séance : Mme Geneviève BRIFFAULT		

Le procès-verbal du 6 mars 2019 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour, à savoir les ajouts de délibérations :

- URBANISME – DPU – parcelles C 661 et 667
- ADMINISTRATION GENERALE – numérotation des adresses – rue de la basseesse

Après concertation, les conseillers municipaux sont favorables à la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. URBANISME – DPU – parcelles C 661 et 667
- II. ADMINISTRATION GENERALE – numérotation des adresses – rue de la basseesse
- III. C.C.H.S.A.M. - Transfert compétence Eau et Assainissement collectif – minorité de blocage
- IV. FINANCES – Vote des taux des taxes communales 2019
- V. FINANCES – Budgets 2019 :
  - o Budget Principal de la commune
  - o Budget Lotissement Epeautre
  - o Budget Lotissement Le Champ de la Planche
- VI. Informations et questions diverses.

❖❖❖❖❖❖❖❖

2019-024	URBANISME – DPU – parcelles C 661 et 667
----------	------------------------------------------

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,  
 Vu la demande reçue de Maître Frédéric TERMEAU, Notaires à Fresnay-sur-Sarthe, par lettre recommandée en date du 28 mars 2019 de déclaration d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme,  
 Vu la délibération n°2009-022 en date du 29 février 2009 décidant l'institution d'un DPU (Droit de Préemption Urbain),  
 Considérant que les parcelles cadastrées se situent en zone UB du Plan Local d'Urbanisme,  
 Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur le DPU de ces parcelles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

### DÉCIDE

**Article 1** : de renoncer au droit de préemption urbain sur les parcelles C 661 et C 667.

❖❖❖❖❖❖❖❖

2019-025	ADMINISTRATION GENERALE – Numérotation des adresses - Rue de la Basseesse
----------	---------------------------------------------------------------------------

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,  
 Vu l'article L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Considérant les adresses sur la rue de la Basseesse,  
 Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer des numéros,

Arrivée de Monsieur THIMONT à 18h10.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

### DÉCIDE

**Article 1** : d'attribuer les numéros suivants au 4 rue de la basseesse :

- 4 - SEMENTAL
- 4 A – ESCALE Espace Jeunes
- 4 B – BAP MAT M. Joly
- 4 C – ex. Games (porte bleue)
- 4 D – OCCAS 72
- 4 E – C.S.D. M. Dubois
- 4 F – Etudes et Chantiers

**Article 2** : d'attribuer les numéros suivants au 6 rue de la basseesse :

- 6 A – Logement en location – accessible par l'escalier (C.C.H.S.A.M.)
- 6 B – Logement en location – appartement du bas (C.C.H.S.A.M.)

❖❖❖❖❖❖❖❖

Information concernant une administrée de la commune
------------------------------------------------------

Monsieur CLEMENT a eu un appel téléphonique d'une banque de Fresnay-sur-Sarthe concernant une administrée de la commune.

Cette dernière a contracté des travaux pour sa toiture. Elle a été accompagnée à la banque par deux hommes de l'entreprise pour retirer une somme importante.

La banque a alerté Monsieur le maire et il s'est rendu chez l'administrée pour connaître les intentions des deux hommes et des investigations qui ont été souscrites.

Monsieur le Maire demande une vigilance particulière et si, des cas se présentent, de bien vouloir alerter la mairie.

Arrivée de Monsieur MONTAJAULT à 18h38

❖❖❖❖❖❖❖❖

2019-026	C.C.H.S.A.M. – Transfert compétence Eau et Assainissement Collectif – minorité de blocage
----------	-------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Loi NOTRe n°2015-991 du 07 août 2015 prévoyait le transfert automatique des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La Loi n°2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes aménage les modalités du transfert de la manière suivante :

Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerçait pas tout ou partie de la compétence eau et assainissement au 05 août 2018 peuvent s'opposer au transfert de cette compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la reporter au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- En délibérant sur ce principe avant 1<sup>er</sup> juillet 2019,
- Si les communes ayant délibéré représentent au moins 25% des communes membres de la Cdc et au moins 20% de la population.

Ce principe s'applique également aux communes membres d'une communauté qui exerce de manière facultative les missions relatives au service public d'assainissement non collectif. En cas d'application de ces dispositions, le transfert intégral de la compétence assainissement n'a pas lieu et l'exercice intercommunal des missions relatives

au service public d'assainissement non collectif se poursuit dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 1 de la Loi n°2018-702.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

**DÉCIDE**

**Article 1 :** DE S'OPPOSER au transfert automatique au 1<sup>er</sup> janvier 2020 des compétences eau et assainissement.

**Article 2 :** Prend acte que ces transferts auront lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sauf délibérations contraires ;

**Article 3 :** donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.



<b>2019-027</b>	<b>FINANCES – Vote des taux des taxes communales 2019</b>
-----------------	-----------------------------------------------------------

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,  
Considérant que les conseillers municipaux doivent délibérer sur le vote des taux des taxes communales 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

**DÉCIDE**

**Article 1 :** de fixer les taux des taxes communales 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 5,95 %
- Taxe Foncière Bâtie : 15,23 %



<b>2019-028</b>	<b>FINANCES – Budget Principal de la commune Vote du Budget 2019</b>
-----------------	--------------------------------------------------------------------------

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,  
Vu que les budgets sont à adopter avant le 15 avril 2019,  
Considérant que les sections de fonctionnement et investissement doivent être équilibrées et sincères,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'adopter le budget principal de la commune de l'année 2019 comme suit :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Chapitre 011 Charges à caractère général	163 600,00 €	Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	179 782,64 €
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	142 000,00 €	Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 000,00 €
Chapitre 014 Atténuations de charges	200,00 €	Chapitre 73 Impôts et taxes	189 227,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	79 489,00 €	Chapitre 74 Dotation, subventions et participations	164 722,00 €
Chapitre 66 Charges financières	6 000,00 €	Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	7 600,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €		
Chapitre 022 Dépenses imprévues	15 000,00 €		
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	158 831,64 €		
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 211,00 €		
<b>Total fonctionnement dépenses</b>	<b>569 331,64 €</b>	<b>Total fonctionnement recettes</b>	<b>569 331,64 €</b>

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	164 262,64 €	Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	158 831,64 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	21 700,00 €	Chapitre 040 Opération d'ordre de transferts entre section	2 211,00 €
Chapitre 21 Immobilisation corporelles	3 900,00 €	Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserve	167 469,64 €
Chapitre 23 Immobilisation en cours	820 770,00 €	Chapitre 13 Subventions d'investissement	118 883,00 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	38 000,00 €	Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	592 412,36 €
Chapitre 020 Dépenses imprévues (investissement)	10 000,00 €	Chapitre 27 Autres immobilisations financières	41 825,00 €
Chapitre 27 Autres établissement publics	23 000,00 €		
<b>Total investissement dépenses</b>	<b>1 081 632,64 €</b>	<b>Total investissement recettes</b>	<b>1 081 632,64 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

**DÉCIDE**

**Article 2 :** D'approuver l'équilibre des dépenses et des recettes :

- .. En section fonctionnement .....569 331,64 €
- .. En section investissement ..... 1 081 632,64 €

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.



<b>2019-029</b>	<b>FINANCES – Budget Lotissement Epeautre Vote du budget 2019</b>
-----------------	-----------------------------------------------------------------------

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,  
Vu que les budgets sont à adopter avant le 15 avril 2019,  
Considérant que les sections de fonctionnement et investissement doivent être équilibrées et sincères,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'adopter le budget Lotissement Epeautre de la commune de l'année 2019 comme suit :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 370,00 €	Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 370,00 €
<b>Total fonctionnement dépenses</b>	<b>139 370,00 €</b>	<b>Total fonctionnement recettes</b>	<b>139 370,00 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 370,00 €	Chapitre 001 Excédent d'investissement	41 825,00 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	41 825,00 €	Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 370,00 €
<b>Total investissement dépenses</b>	<b>181 195,00 €</b>	<b>Total investissement recettes</b>	<b>181 195,00 €</b>

**Article 2 :** D'approuver l'équilibre des dépenses et des recettes :

- .. En section fonctionnement ..... 139 370,00 €
- .. En section investissement ..... 181 195,00 €

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.



<b>2019-030</b>	<b>FINANCES – Budget Lotissement Le Champ de la Planche - Vote du budget 2019</b>
-----------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,  
Vu que les budgets sont à adopter avant le 15 avril 2019,  
Considérant que les sections de fonctionnement et investissement doivent être équilibrées et sincères,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'adopter le budget Lotissement Le Champ de la Planche de la commune de l'année 2019 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 Charges à caractère général	23 000.00 €	Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 000.00 €
<b>Total fonctionnement dépenses</b>	<b>23 000.00 €</b>	<b>Total fonctionnement recettes</b>	<b>23 000.00 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 000.00 €	Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	23 000.00 €
<b>Total investissement dépenses</b>	<b>23 000.00 €</b>	<b>Total investissement recettes</b>	<b>23 000.00 €</b>

**Article 2 :** D'approuver l'équilibre des dépenses et des recettes :

- .. En section fonctionnement ..... 23 000,00 €
- .. En section investissement ..... 23 000,00 €

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.



**Informations et questions diverses.**

**Fondation du Patrimoine :**

Monsieur le Maire a rencontré, en date du 3 avril 2019, le technicien et le représentant de la Fondation du Patrimoine avec Monsieur CANET concernant une visite d'approche en vue d'une souscription pour la restauration du four à chanvre.

Après échanges autour de la table, la réunion s'est poursuivie sur le chantier.

**Journée citoyenne du 25 mai 2019**

Réunion publique le 4 avril 2019 à 20 heures salle polyvalente.

**Ecole**

Parents mécontents. Des parents veulent retirer leurs enfants.

**Election européenne du 26 mai 2019 – tableau du bureau de vote**

**ELECTIONS EUROPEENNES**

**DIMANCHE 26 MAI 2019 de 8 h 00 à 18 h 00**

HORAIRES	NOMS et PRENOMS
<b>de 7 h 45 à 10 h 30</b>	CLEMENT Jean-Louis BOUTTIN Nathalie BRIERE Jean
<b>de 10 h 30 à 13 h 00</b>	CANET Gilles TROUILLET Mélanie MONTAJAULT Jean-Yves
<b>de 13 h 00 à 15 H 30</b>	GASNIER Yann BRIFFAULT Geneviève CHERON Claude
<b>de 15 h 30 à 18 h 00</b>	BERTHEAS Danielle THIMONT Emmanuel BRETAGNE Murielle
Suppléants	FABRE Nadine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05